



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation
Professionnelle

Section départementale du Val d'Oise

38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE

fnecfpo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

Déclaration préalable CHSCTD – Val d'Oise – jeudi 4 mars 2021

Madame la Directrice Académique

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

Tout d'abord, la FNEC-FP-FO souhaite exprimer son mécontentement quant à la tenue du **dernier CHSCTD qui s'est clos sans que l'ODJ n'ait été épuisé**. En effet, selon l'article 16 du BO n°14 du 5 avril 2012, « *Le président peut décider, à son initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative, une suspension de séance. Il prononce la clôture de la réunion, après épuisement de l'ordre du jour.* » **La FNEC-FP-FO demande à ce que la loi soit respectée.**

Ensuite, La FNEC-FP-FO déplore que le CHSCTD se tienne à nouveau en distanciel car cela représente une entrave au dialogue social et nuit fortement à la qualité de l'instance comme des échanges approfondis. Si la priorité doit être à la sécurité sanitaire et à la limitation de la propagation du virus et de ses variants, il est parfaitement possible de tenir des réunions en présentiel, y compris en effectif important. A titre d'exemples récents, le Conseil d'Administration de l'office Val Paris Habitat vient de se tenir avec 30 personnes présentes au théâtre d'Ermont. De la même façon, le Conseil d'Administration de la CPAM du Val d'Oise va se réunir physiquement dans une grande salle à Cergy. Des solutions sont possibles. **C'est pourquoi la FNEC-FP-FO demande à ce que cette instance se déroule systématiquement en présentiel, surtout que, lors du dernier CHSCTD les gestes barrière, la jauge de personnes présentes, la ventilation, le port du masque ont été respectés.**

La FNEC-FP-FO continue de demander le dépistage systématique et régulier des personnels qui le souhaitent avec isolement des agents testés positifs, des masques FFP2, seuls EPI reconnus par le code du travail, le recrutement des personnels en nombre suffisant et recours aux listes complémentaires, pour réduire les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents et éviter le brassage des élèves, délétère à la distanciation physique nécessaire à la non propagation du virus.

Madame la Directrice académique, concernant les tests salivaires, si nous prenons acte de vos propos lors du CDEN du 02/03, « *il n'est pas question que les enseignants prennent en charge des tests salivaires ou une quelconque manipulation* », de nombreux problèmes demeurent ou apparaissent.

Dans le Val d'Oise, c'est dans des écoles élémentaires de la ville d'Argenteuil, que ces tests vont commencer à être réalisés. Depuis lundi, les collègues des écoles concernées (et non des personnels de santé scolaire) établissent des listes d'élèves avec les coordonnées téléphoniques des parents et les numéros de sécurité sociale, pour les fournir à des laboratoires dont des salariés vont assurer les tests dans les écoles. Outre le travail supplémentaire demandé aux collègues dans les écoles, nous nous interrogeons sur la diffusion en masse de ces données personnelles à des laboratoires privés dans le cadre de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD). Lors de son intervention sur France Inter le 02/03/2021, le ministre précisait que « *1700 médiateurs vont être recrutés pour assurer ces tests dans les écoles ; il s'agira de profils d'étudiants en médecine, en pharmacie ou dans d'autres domaines de façon à appuyer les personnels de santé scolaire mobilisés.* » Cette annonce est contradictoire avec ce qui s'organise dans les écoles d'Argenteuil. Par ailleurs, les collèges et lycées vont-ils être concernés ? Le manque d'information récurrent est inquiétant, surtout que le virus ne cesse de circuler et de faire des victimes, le nombre de décès ne baissant pas. **Ainsi, des tests systématiques de l'ensemble de la population scolaire dans des écoles ou établissements avec des cas avérés auraient plus de sens que de tests sur des échantillons d'écoles.**

Enfin, sur ces questions des tests salivaires, les collègues d'Argenteuil ont été informés qu'ils auraient 1 euro à leur charge s'ils souhaitent se faire tester ! Quel mépris ! Les collègues sont scandalisés ! Dans le cadre de cette campagne, c'est à l'Education nationale de prendre en charge ces frais aussi minimes soient-ils. **Nous vous demandons que cette information soit démentie.**

Il est clair que les personnels de santé de l'Education nationale ne sont pas en nombre suffisant et la revendication d'une réelle médecine scolaire avec la création massive de postes et le recrutement de médecins et infirmières scolaires devient particulièrement légitime.

La colère qui s'est exprimée le 26 janvier ne retombe pas. De nombreux rassemblements sont organisés et continuent de s'organiser en particulier contre les suppressions de postes, de classes, pour les **créations de postes nécessaires** (collège Evariste Galois à Sarcelles, lycée Simone de Beauvoir à Garges-lès-Gonesse...), mais aussi pour faire valoir d'autres revendications urgentes comme la **réouverture des gymnases**.

La FNEC-FP-FO constate, avec colère, la non utilisation des 200 millions d'euros du budget 2020 qui pourtant auraient pu créer 4200 postes et 2500 classes à la dernière rentrée. Le ministre ne répond à aucune revendication et maintient ses 1800 suppressions de postes tout en accroissant la pression sur l'augmentation des HSA. Pire, il tente de mettre au pas les professeurs de lycée avec la publication de son « guide de l'évaluation » pour parachever le baccalauréat en contrôle continu et en faire ainsi un diplôme local sans valeur nationale. Ignorant la liberté pédagogique individuelle, chaque enseignant serait surveillé par une hiérarchie pédagogique qui définirait « les bonnes pratiques » comme, par exemple, le nombre d'évaluations. Le ministre veut aussi mettre en place des « professeurs référents de cycle terminal » en remplacement des professeurs principaux qui n'interviennent que sur une même classe. **C'est l'explosion du groupe classe voulue par le ministre dans la réforme du lycée.** Les lycées sont toujours fermés à 50 % et les enseignants doivent assurer le télétravail en plus de leurs heures de cours, et à leurs frais. Ces conditions de travail et d'obtention du baccalauréat, imposées aux motifs sanitaires et de l'état d'urgence, préfigurent les modifications statutaires voulues par le Grenelle avec des personnels corvéables à merci et des diplômes qui ne vaudraient plus rien. **Tout cela dégrade fortement les conditions de travail des personnels qui deviennent insupportables et engendrent des RPS.**

C'est pourquoi la FNEC-FP-FO est pleinement partie prenante du communiqué intersyndical SNES, SNFOLC, SUD, CGT Educ'action, SNALC, SNCL-FAEN qui demande le rétablissement du baccalauréat national.

Merci de votre attention.